



Le secteur Femmes vous informe



VOLONTAIRES SERVICES CIVIQUES : VOLONTAIRES POUR ACCUEILLIR MAIS PAS POUR SUBIR

Le SNU-TEFI-FSU est alerté par de nombreuses situations d'agressions dans les régions à l'encontre de nos collègues volontaires en services civiques (VSC), tant en situation d'accueil en agence que sur le trajet domicile/travail. Certaines de ces situations sont des agissements sexistes, des agressions sexuelles ou du harcèlement sexuel* qui visent principalement les jeunes femmes. Les agresseurs ciblent ces jeunes volontaires en service civique qui sont perçus·es comme plus vulnérables : c'est leur première expérience professionnelle et leur statut est précaire. Par exemple, un demandeur d'emploi aborde une volontaire en service civique à la sortie de l'agence, insiste pour obtenir son 06, la touche et réitère le lendemain à l'agence.

Devant ces situations récurrentes, le SNU réaffirme son soutien aux victimes :

- Vous n'êtes **ni responsable, ni coupable**
- **Protégez-vous** en vous dégageant de la situation de proximité qui vous est imposée
- **Ne restez pas isolé·e**, parlez-en à un·e collègue, la Direction, un·e proche, un·e professionnel·e de santé ...
- **Quand c'est non, c'est non**

Le SNU demande systématiquement :

- La prise en charge **immédiate** de la victime
- La déclaration par une **fiche de signalement** (Bureau métiers / Autres / Déclaration d'un évènement : Fiche de signalement)
- Une **véritable** action de formation de toutes et tous
- L'information du **CSE**
- La **transparence** sur le nombre de fiches de signalements 'harcèlement'
- La dotation d'un **bip d'alerte** pour chaque collègue en situation d'accueil
- La création **d'un lien spécifique** d'accès à [Intranet](#) pour l'accès direct aux informations relatives notamment aux violences sexistes et sexuelles (VSS), à destination de l'ensemble du collectif.

N'hésitez pas à interroger la direction :

- **Quelles mesures** sont prévues pour protéger la victime de son agresseur ?
- **Quelles sont les actions et ou alertes préventives/formatives** apportées sur ces sujets à ces collègues ?
- **Quelles sont les consignes de la direction aux ELD** accompagnant ces collègues pour à la fois faire de la prévention et d'autre part sécuriser et accompagner au mieux ces jeunes dans l'exercice de missions au public ?



*AGISSEMENT SEXISTE : Agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

AGRESSION SEXUELLE : Toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements ou des caresses de nature sexuelle.

HARCELEMENT SEXUEL Le harcèlement sexuel est caractérisé par des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés qui soit portent atteinte à la dignité de l'agent en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Retrouvez nos actions et publications tout au long de l'année :
<https://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/secteur-femmes/>
Contactez-nous : secteurfemmes.snupesf@pole-emploi.fr

FB : @snu.pole.emploi.fsu TW : @snupoleemploi

Juin 2022